



## Puis etre tenue pour responsable des dettes de mon frere?

Par **florian0335**, le **30/11/2008** à **13:38**

J'ai un frere de 31 ans qui n'a quasiment jamais travaillé de sa vie et qui vit sur l'argent de la vente de la maison de mes parents (qui sont decedes depuis dix ans). Je me suis mariée et j'ai un petit garçon. Commentfaire pour me protéger et pour protéger ma famille des agissements de mon frere et etre sure de ne pas avoir un jour à payer pour lui?( je suis caution de son appartement et la seule famille qui lui reste hormis une grand mere et des tantes )

Par **superve**, le **01/12/2008** à **19:57**

Bonjour

Hormis le loyer de son appartement (pour lequel vous vous êtes portée caution mais pour une durée déterminée et définie) vous ne risquez absolument rien.

Bien cordialement.